



Toutes les vidéos seront évaluées par des juges certifiés de l'IPSF. Tous les championnats nationaux utilisant des soumissions vidéo respecteront les critères ci-dessous.

CRITÈRES VIDÉO POUR LA POLE SPORTS¹

Soumission vidéo :

1. La routine pour le jugement vidéo dans la discipline des sports de pôle doit adhérer aux mêmes règles que celles prescrites dans le document IPSF Pole Sports Code of Points 2018 - 2020. Cela fait référence à la longueur de la routine, ainsi qu'à toutes les règles relatives à la musique, à la chorégraphie, aux costumes, aux accessoires interdits, etc.
2. Les vidéos seront jugées par des juges certifiés de l'IPSF attribués par le directeur des juges de l'IPSF et gérés en collaboration avec le juge principal désigné pour coordonner les jugements. Tous les jugements seront coordonnés par l'IPSF et ne relèveront pas de la responsabilité des fédérations nationales.
3. La vidéo doit être filmée sans coupures et dans de bonnes conditions d'éclairage (de préférence sans contre-jour). La musique doit jouer en arrière-plan et ne pas être super imposée.
4. Votre vidéo doit être tournée en une seule fois (c'est-à-dire sans montage, en une seule fois). Un maximum de 2 enregistrements sera autorisé par session, et l'athlète pourra choisir le meilleur de ces 2 enregistrements à soumettre.
5. Les vidéos filmées dans des salles obscures ou avec un quelconque filtre ne seront pas acceptées.
6. Aucun son distrayant, comme une conversation en arrière-plan, n'est autorisé.
7. Aucune autre personne que le demandeur ne doit être visible.
8. En raison de la situation actuelle à laquelle nous sommes confrontés avec le virus Covid-19, nous autoriserons les athlètes à se produire avec des masques faciaux.
9. La vidéo doit être filmée en paysage (horizontal). Vous devez vous assurer que toute la hauteur de la pôle est visible dans la vidéo et sur le sol - voir le dessin ci-dessous. Les vidéos tournées en portrait ou à l'envers ne seront pas acceptées.
10. La vidéo doit avoir le format suivant :
 - Résolution vidéo (de 1280x720 à 1920x1080)
 - Fréquence d'images : 30 ou 60 fps
 - Rapport d'écran : (16:9)
 - Orientation de la vidéo : Paysage (Horizontal)
11. La vidéo doit être soumise en ligne via un lien www.youtube.com (en tant que vidéo privée) ou Google Drive ou Vimeo - à choisir par la Fédération ; veuillez-vous assurer de libérer les droits musicaux. Le lien doit être envoyé à l'organisateur qui l'ajoutera au Google Doc avec les informations de l'athlète, pour le transmettre au chef juge attribué. En outre, l'athlète doit déclarer la hauteur de la perche avec la soumission, qui sera ajoutée au Google Doc.
12. Veuillez nommer clairement votre vidéo dans le format suivant : Pays_Fédération_Année_Discipline_Division_Catégorie_Nom(s) d'athlète(s)
13. Les athlètes devront toujours passer par le processus de demande auprès de la fédération nationale, selon les délais imposés par la fédération, et confirmés par le juge principal.
14. Veuillez-vous assurer que vous soumettez vos feuilles de score à votre organisateur de compétition dans les délais fixés par ce dernier. Le contrôle des formulaires sera toujours effectué par les juges principaux concernés.

¹ Tous les termes utilisés dans ce document se réfèrent et émanent de la terminologie de la fédération internationale. D'autres termes peuvent s'appliquer en France.

15. Seuls les studios approuvés par la fédération nationale peuvent être utilisés pour enregistrer les vidéos d'entrée des athlètes. Les studios doivent faire une demande d'approbation auprès de leur fédération locale, en attendant une preuve d'assurance, un contrôle de sécurité et les spécifications ci-dessous ; les studios qui ont payé des frais d'adhésion n'ont pas besoin de payer à nouveau pour l'approbation. Les studios peuvent demander aux athlètes de payer une somme nominale pour utiliser leur studio.
16. Les fédérations s'arrangeront avec les studios pour les journées d'enregistrement, et devront tenir compte des réglementations gouvernementales locales en matière de santé et de sécurité sur la distanciation sociale. Les rendez-vous seront communiqués par les fédérations nationales.
17. Les studios utilisés pour l'enregistrement des vidéos d'entrée doivent disposer des éléments suivants :
- Les barres de 3,5 m à 4 m (de n'importe quel matériau). Si les barres utilisées sont inférieures à 3,5 m, l'athlète subira une déduction d'un point pour ne pas avoir utilisé toute la hauteur de la perche.
Pour les barres d'une hauteur supérieure à 4 m, les studios doivent préparer une vidéo de sécurité avec des athlètes doubles afin que la fédération puisse s'assurer de la sécurité. En outre, la ligne de 4 m doit être marquée.
 - 2.5m - 3m de distance entre les barres
 - Une distance minimale de 2m à l'extérieur des barres par rapport aux murs.
 - Les barres doivent pouvoir être utilisées en statique ou en rotation.
 - Le studio doit être bien éclairé et disposer d'un espace suffisant pour filmer en paysage de manière à ce que toute la hauteur des barres soit prise en compte, ainsi que toute la surface de la "scène".
 - La caméra doit être placée à 4-5 mètres devant les barres.
 - Aucune autre pole ne doit être installée dans le studio.
 - Veuillez-vous assurer que les deux barres sont dans le cadre.
18. L'évaluation durera de 14 à 28 jours à compter de la clôture des inscriptions, à moins qu'un nombre anormalement élevé de demandes de vidéos n'ait été déposé ; les résultats peuvent alors prendre plus de temps. La priorité sera accordée aux athlètes d'élite afin de leur permettre de se qualifier pour les Championnats du monde de pole sports.

